CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés :

	SCI Le Nid Tropical
	Morne tarare
	97125 BOUILLANTE
	ci-après dénommé le bailleur d'une part,
	et:
	Nom:
	Prénom :
	Adresse:
	ci-après dénommé le locataire d'autre part,
	il a été convenu d'une location saisonnière pour une durée déterminée denuits (7 nuits minimum) commençant le/ pour se terminer le/
	Le descriptif, détails et situation géographique de votre location sont sur votre devis de réservation et à imprimer.
	Adresse de la location : SCI Le nid tropical – morne tarare- 97125 BOUILLANTE
	Nombre de personnes occupant la location : personnes
	Montant du loyer :€ charges comprises (électricité, gaz, eau, taxes de séjour)
	L'acompte de 30% soit € doit être versé par le locataire qui règle par :
	- Chèque bancaire n°
	- Chèques vacances
	Le solde d'un montant de
	Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé).
	Fait en deux exemplaires àle
<	Le Bailleur Le Nic Tropica Morne l'arare 97125 Bouillante Siret 382 434 421 00014 - APE 6820 A Port. 06 90 40 63 48 - Tél. 05 90 98 72 05

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par la SCI Le Nid Tropical, vous êtes prié de lire attentivement les conditions générales de vente : elles régissent les ventes de séjours et s'appliquent dès que la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique leur acceptation intégrale.

1-RESERVATION-REGLEMENT

a) Votre réservation

La réservation (7 nuits minimum) se fait au moyen du contrat de location daté et signé et accompagné du règlement de l'acompte par le mode de paiement de votre choix (chèque, carte bancaire ou chèques-vacances).

Il doit être établi un contrat par séjour. La réservation est effective uniquement quand vous recevez la confirmation de notre part après réception soit du contrat de location dûment rempli et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée, sauf accord écrit du propriétaire.

Le contrat est établi pour une capacité maximum définie par le logement. Si le nombre de participants dépasse la capacité définie, le bailleur peut refuser les occupants supplémentaires, le contrat étant alors réputé rompu du fait du client. Dans ce cas, le prix de la location reste acquis à la SCI Le Nid Tropical.

b) Acompte-solde

L'acompte correspond à 30% du montant du séjour si vous réservez plus de 30 jours avant la date de début de séjour. En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement est exigé à la réservation.

Le solde du séjour est intégralement payable au moins 30 jours avant la date d'arrivée prévue. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

2-ANNULATION-MODIFICATION

a) Modification de votre réservation

Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserves que la SCI Le Nid Tropical en ait la possibilité technique.

b) Annulation de votre fait

Toute demande d'annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec AR. En cas d'annulation du séjour il vous sera retenu à titre d'indemnité de rupture de contrat :

- Un montant égal à 30% du montant total du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.
- Un montant égal à 100% du montant total du séjour, si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous êtes pas présenté à cette date.
 - c) En cas <u>d'interruption du séjour</u> par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement

d) Annulation de la part de la SCI Le Nid Tropical

La SCI Le Nid Tropical se réserve le droit d'annuler le séjour, sans remboursement des sommes versées et sans indemnité, si une des conditions du contrat n'est pas respectée du fait du client.

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de l'assureur de votre choix.

3-SEJOUR

La SCI Le Nid Tropical peut accueillir jusqu'à 9 personnes maximum dans son appartement, 4 personnes maximum dans chaque bungalow climatisé et 3 personnes maximum dans chaque bungalow à brasseur d'air avec clim mobile.

En haute, moyenne et basse saison les locations de la SCI Le Nid Tropical sont réservées au séjour de 7 nuits minimum, jours d'arrivée et de départ indifférents.

Une caution de 200€ est demandée à l'arrivée pour chaque location et restituée à votre adresse 8 jours après votre départ si toutes les conditions sont remplies.

(vos initiales)

JPR.

4-DIVERS

Il est interdit de fumer ni de faire brûler des serpentins anti-moustique à l'intérieur des chambres. La SCI Le Nid Tropical accepte les animaux que sous certaines conditions.

a) Le carbet :

L'accès au carbet est réglementé. Nous vous demandons de respecter les lieux, de ranger vos fauteuils et chaises, de vider vos poubelles et bien entendu de faire la vaisselle et nettoyer la cuisine après utilisation.

L'usage du carbet, pour festivités, repas ou apéritifs, est interdit au-delà de 21h00 pour le respect de votre voisinage. Des dérogations pourront être attribuées exceptionnellement après demande et selon autorisation des propriétaires.

Les jeux et la machine à laver ne peuvent y être utilisés qu'à partir de 9h00 jusqu'à 20h00 maximum. La machine à laver mise à votre disposition ne peut être utilisée qu'avec une contribution de 2€, la lessive étant à votre charge.

b) La piscine:

L'accès de la piscine est interdit aux enfants non accompagnés même s'ils savent nager.

La piscine est contrôlée mensuellement par la DSDS pour votre sécurité. Les traces jaunes et noires, que vous voyez sur la ligne de flottaison, sont dues à l'usage intensif de produits solaires et autobronzants. Nous vous demandons de bien vous rincer sous la douche avant de vous baigner.

Il est interdit de sauter dans l'eau et toute bousculade et chahut autour de la piscine sont proscrits.

Vous êtes priés de remettre les transats à leur place quand vous les déplacez.

c) Votre logement :

A votre retour de plage, nous vous demandons de rincer, vos pieds, chaussures, maillots de bain au jet et douche de la piscine mis à disposition.

Vos bungalows ou appartement vous sont remis propres, nous vous demandons de nous les rendre dans le même état. Si cela vous est impossible une contribution de 30€ par bungalow et 60€ pour l'appartement vous sera demandée ou retenue sur votre caution, si cette directive n'est pas respectée lors de votre départ.

d) Wifi:

Nous mettons à votre disposition gratuitement la Wifi. Lors de votre arrivée, nous vous donnons un code confidentiel (il est absolument interdit de le divulguer même à un autre résident du nid tropical. Le téléchargement internet en France est réglementé, nous devons connaître tous nos utilisateurs.

L'ADSL en Guadeloupe sur Basse Terre est à petit débit. Nous demandons que l'utilisation de Skype ou autre soit modéré pour permettre l'accès à tout le monde. Bien sûr il est inutile de crier devant vos écrans, cela peut devenir une nuisance. Sans respect de ces règles nous nous réservons le droit de vous déconnecter.

Le Bailleur

Le Locataire

Lu et approuvé

SCI Le Nid Tropical

Morne Tarare 97125 Bouillante

Siret 382 434 421 00014 - APE 6820 A

3